

**DIAGNOCURE INC.**  
**(« la Société »)**

**MANDAT DU COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE, DE RESSOURCES HUMAINES  
ET DE NOMINATION**  
**(« le Comité »)**

**Raison d'être du Comité**

Le Comité de régie d'entreprise, de ressources humaines et de nomination assiste le Conseil d'administration sur les questions relatives à la régie d'entreprise, à la rémunération et à la performance du Conseil et de ses comités, à la rémunération et à la performance de la direction et des employés de la Société, à la nomination des administrateurs et des membres de la direction de la Société. À moins d'indications contraires dans la présente, le Comité n'a aucune autorité décisionnelle et soumet ses recommandations au Conseil sur les questions dont il a la responsabilité.

**Responsabilités**

**Ressources humaines et performance de la direction**

Le Comité :

- 1) revoit périodiquement la structure organisationnelle de la Société et soumet des recommandations au Conseil, selon le cas;
- 2) au besoin, identifie et recommande des candidatures au poste de Président et Chef de la direction, et ce, en suivant un processus formel;
- 3) révisé et recommande une description claire des fonctions et responsabilités du Président et Chef de la direction ainsi que les objectifs corporatifs que celui-ci doit rencontrer chaque année et à long terme; évalue annuellement le rendement du Président et Chef de la direction et fait rapport au Conseil sur cette évaluation;
- 4) étudie les recommandations du Président et Chef de la direction quant à la nomination et aux descriptions de poste des autres hauts dirigeants qui relèvent de ce dernier;
- 5) conçoit et recommande un processus de gestion de la relève pour les membres de la direction de la Société; ce processus devrait inclure un programme de formation approprié et le suivi du perfectionnement de la relève;
- 6) chaque année, revoit et recommande la rémunération du Président et Chef de la direction, étudie les recommandations du Président et Chef de la direction quant à la rémunération des autres hauts dirigeants, révisé et recommande la politique de rémunération pour les autres employés de la Société, discute et recommande le budget global pour la rémunération en espèces;
- 7) révisé et formule des recommandations de temps à autre concernant les avantages supplémentaires importants offerts aux employés et aux membres de la direction, tels le régime de retraite et le régime d'options d'achat d'actions;
- 8) approuve le rapport sur la rémunération des hauts dirigeants qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

## Régie d'entreprise

Le Comité :

- 1) conçoit et soumet des recommandations quant à la philosophie de la Société en matière de régie d'entreprise, y compris des principes et lignes directrices qui soutiennent la mission et les objectifs et la Société;
- 2) au moins une fois par année, révisé et recommande une structure efficace pour le Conseil et ses comités, y compris le nombre d'administrateurs, en prenant en compte les compétences et les qualifications individuelles des administrateurs;
- 3) conçoit et recommande des descriptions claires des fonctions et responsabilités pour les présidents du Conseil et des comités;
- 4) conçoit, revoit et soumet des recommandations d'améliorations en ce qui a trait à l'orientation des nouveaux administrateurs et à la formation continue de l'ensemble des administrateurs;
- 5) conçoit et recommande un processus de nomination des nouveaux administrateurs; identifie et recommande les candidats selon les critères suivants :
  - a) qualifications professionnelles de façon à assurer un équilibre approprié des compétences parmi les membres du Conseil;
  - b) expérience dans la gestion de sociétés ouvertes;
  - c) expérience/connaissance de l'industrie de la biotechnologie;
  - d) expérience du monde des affaires.
- 6) révisé et recommande la rémunération des administrateurs du Conseil; peut retenir les services d'un conseiller externe pour une étude plus en profondeur;
- 7) conçoit, recommande et met en place un processus pour l'évaluation annuelle de l'efficacité et de la performance du Conseil auquel tous les administrateurs participent;
- 8) conçoit, recommande et met en place un processus de révision périodique des compétences exigées pour assumer le rôle d'administrateur de la Société; évalue annuellement l'efficacité et la contribution de chaque administrateur en fonction des attentes du Conseil;
- 9) conçoit, recommande et effectue le suivi d'un code de conduite et d'éthique pour les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société;
- 10) révisé la Politique sur la divulgation, évalue son efficacité et formule des recommandations appropriées au Conseil;
- 11) s'assure que les principes de régie d'entreprise de la Société sont communiqués dans la circulaire de sollicitation de procurations et que cette communication répond aux exigences législatives et réglementaires;
- 12) formule des recommandations au Conseil sur la tenue de l'assemblée générale et les assemblées extraordinaires des actionnaires;
- 13) révisé et autorise les demandes des administrateurs quant à l'embauche de conseillers externes aux frais de la Société;

- 14) chaque année, réviser la couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et des officiers de la Société.

### **Composition**

- Le Comité est composé d'au moins trois (3) administrateurs indépendants et d'un maximum de cinq (5).
- Les membres du Comité sont nommés chaque année par le Conseil. Le Conseil peut en tout temps nommer un autre membre pour combler une vacance ou remplacer un membre.
- Les membres du Comité sont nommés en tenant compte de leurs connaissances et de leur expérience en matière de régie d'entreprise et de ressources humaines.
- Le Conseil nomme un des membres du Comité à titre de président du Comité.

### **Réunions et quorum**

- Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre ou plus souvent si nécessaire. Le Président du Comité dirige ces réunions.
- La présence d'une majorité des membres du Comité constitue le quorum aux réunions du Comité.
- Le Comité fait rapport régulièrement au Conseil sur ses discussions et lui soumet ses recommandations.

### **Conseillers indépendants**

Au besoin, le Comité peut retenir les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités; en outre, il peut fixer les honoraires et autres aspects contractuels et obtenir les fonds nécessaires de la Société pour payer les frais et honoraires convenus.

### **Revue du présent mandat**

Le Comité doit réviser le présent mandat au moins une fois l'an et recommander au Conseil les modifications qu'il juge appropriées.

### **Évaluation de la performance**

Chaque année, les membres du Comité évaluent la performance du Comité et rendent compte de son mandat au Conseil.

*Version française adoptée par le Conseil le 16 mars 2006  
Revu, mis à jour et adopté par le Conseil le 5 mars 2008*